

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1027

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	1 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 euros du programme 131 (création), action 02 (soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels) vers le programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), action 09 (langue française et langue de France).

Le transfert est symbolique.

Il s'agit de penser à augmenter la politique valorisant la langue Française et les langues de France. Les langues régionales sont de plus en plus menacées.

Selon les linguistes, il existerait 75 langues régionales dont le basque, le corse, l'alsacien, l'occitan, le tahitien, ... Or seulement, 400 000 élèves apprennent chaque année ces langues. Le risque est grand de voir des langues régionales disparaître avec toutes les traditions et la culture qui y sont associés.

Il s'agit donc d'augmenter le budget pour valoriser les langues de France. Il faudrait, entre autres, penser à augmenter les budgets pour l'enseignement car les professeurs manquent. D'autre part, la réforme du baccalauréat et du lycée ne permettra qu'à certains d'avoir accès à l'apprentissage de ces langues qui deviendront des spécialités et ne pourront plus être une option accessible à tous.